



HUMAN RESOURCE CONSULTING AND ADMINISTRATIVE SOLUTIONS

Calgary • Fredericton • Halifax • Kitchener • London • Montréal • Ottawa • Pittsburgh • Québec • St. John's • Toronto • Vancouver

895 Don Mills Road, Suite 700  
One Morneau Sobeco Centre  
Toronto ON M3C 1W3

Le 15 novembre 2010

NORTEL.0001/NORTEL.0002 (CD)

**Objet :** **Nortel Networks Limited Managerial and Non-Negotiated Pension Plan, numéro d'agrément 0342048 et Nortel Networks Negotiated Pension Plan, numéro d'agrément 0587766 (les « régimes »)**

Aux participants et anciens participants,

La présente vise à vous informer que Morneau Sobeco, société en commandite (« Morneau Sobeco »), a été nommée administrateur des régimes de retraite mentionnés ci-dessus par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (le « surintendant ») le 1<sup>er</sup> octobre 2010 afin d'administrer la liquidation des régimes. Cette nomination a été faite en vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chapitre P.8 (la « loi »).

### **Rôle de l'administrateur**

La nomination de Morneau Sobeco comme administrateur a comme effet de transférer à celle-ci toutes les fonctions liées aux régimes de retraite. L'administrateur a la responsabilité de procéder à la liquidation des régimes, selon les directives du surintendant, afin d'assurer que tous les participants sont traités équitablement, conformément aux documents des régimes, aux lois sur les régimes de retraite en vigueur et à toute autre exigence légale.

### **Le processus de liquidation**

Nous en sommes actuellement aux premiers stades de notre mandat d'administrateur, qui consiste notamment à rassembler les documents et les dossiers, à informer les participants et les autres parties intéressées de notre nomination comme administrateur et à assumer toutes les fonctions qui se rattachent à l'administration des régimes de retraite.

Compte tenu des prescriptions des lois, le processus de liquidation d'un régime de retraite et de versement des prestations aux participants peut être très long. Au cours de notre mandat d'administrateur, nous communiquerons avec vous à l'occasion pour vous tenir au courant de l'état d'avancement du processus.

Nous vous demanderons de nous fournir certains renseignements personnels qui nous aideront de veiller à l'administration de la liquidation des régimes. Nous vous saurions gré **de nous tenir informés de tout changement** à votre adresse postale ou à votre état matrimonial, en communiquant avec nous de la manière indiquée à la fin de la présente lettre.

L'une de nos tâches d'administrateur consistera à demander au surintendant un avis de proposition pour liquider officiellement les régimes, puisque les cotisations aux régimes ont cessé.

### **Compte de cotisations déterminées (compte CD)**

Il revient aux participants de chacun des régimes d'adopter une stratégie de placement pour leur compte CD. **Pendant l'administration du processus de liquidation, nous invitons les participants à continuer de surveiller leurs placements et d'y apporter des modifications s'ils le souhaitent** en visitant le site Web des Services aux participants de la Financière Sun Life, accessible à l'adresse [www.masunlife.ca](http://www.masunlife.ca) ou en appelant le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au 1 866 733-8612.

Par le passé, les frais de tenue de dossiers associés aux comptes CD étaient pris en charge par Nortel. Puisque Nortel ne verse plus de cotisations aux régimes, des frais annuels de 31,50 \$ (2,62 \$ par mois) seront dorénavant prélevés du compte CD de chaque participant. La première déduction pour les frais d'octobre et de novembre 2010 totalisera 5,24 \$ et sera appliquée à votre relevé de décembre 2010. À compter de janvier 2011, les frais de tenue de dossiers seront facturés chaque mois.

Au titre de ces régimes, le participant peut se procurer une rente avec le solde de son compte CD à la date de sa retraite ou transférer ce solde dans un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé. Maintenant que le processus de liquidation des régimes est entamé, nous ne pouvons pas transférer les droits d'un participant hors des régimes, ni souscrire des rentes mensuelles, jusqu'à ce que le rapport de liquidation (pour chaque régime de retraite) soit préparé et approuvé par le surintendant.

### **Pour plus d'information**

Si vous avez des questions concernant l'administration de votre régime, veuillez communiquer avec nous au **1 877 392-2073** (Negotiated Plan) ou au **1 877 392-2074** (Managerial, Non-Negotiated Plan), du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h (heure de l'Est). Vous pouvez également nous écrire à l'adresse [nortelwindup@morneausobeco.com](mailto:nortelwindup@morneausobeco.com). Pour de plus amples renseignements sur le processus de liquidation, visitez notre site Web à l'adresse [www.pensionwindups.morneausobeco.com](http://www.pensionwindups.morneausobeco.com).

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe d'administration de la liquidation Nortel  
Morneau Sobeco, société en commandite**  
En sa qualité d'administrateur du  
Nortel Networks Limited Managerial and Non-Negotiated Pension Plan et du  
Nortel Networks Negotiated Pension Plan  
et non en son nom personnel.